IX

SOCIÉTÉ ET GOUVERNEMENT EN ARABIE DU SUD

JUSQU'À ces dernières années, l'Arabie du Sud a été si isolée, non seulement de l'Occident, mais aussi de pays arabes mieux connus comme l'Égypte, la Syrie et l'Irak, que même les Arabes de ces pays ne connaissaient guère du Yémen et du Ḥaḍramawt que leur nom, et n'avaient très souvent qu'une idée très sommaire de leur position géographique. Et c'est précisément à cause de cet isolement relatif que la société de l'Arabie du Sud n'a pratiquement pas changé de structure et a très peu subi l'influence étrangère depuis la période pré-islamique ou depuis le début de l'Islam, et ressemble encore d'une manière extraordinaire à la société dans laquelle le Prophète Muḥammad vit le jour. Les habitants du Yémen ont évidemment joué un rôle important dans la formulation de l'Islam des premiers jours, et les Ḥaḍramīs ont largement contribué à la création et à la diffusion de l'Islam en Afrique Orientale et en Extrême Orient. Aussi la connaissance de la société de l'Arabie du Sud, évidemment avant les récents bouleversements politiques qui viennent de commencer à la transformer, est indispensable à l'étude de l'histoire du début de l'Islam et de l'évolution de la société islamique.

* * *

Pour essayer de décrire la structure sociale comme je la conçois, je vais commencer par donner une description sommaire de chaque classe sociale, car la société de l'Arabie est aussi stratifiée et aussi peu égalitaire que celle de la plupart des pays européens, mais le passage d'une classe à une autre beaucoup plus difficile.

Les habitants de l'Arabie, on le sait, sont divisés en tribus, mais on ignore en général que la plupart des tribus de l'Arabie du Sud sont en fait sédentaires, vivant dans les villages, et non point nomades. Cependant, par exemple en Ḥaḍramawt, les tribus sont connues sous le nom de *badw* — et je soupçonne que lorsque Ibn

Ḫaldūn parle de « bédouins » en Afrique du Nord, désignant par ce mot la société tribale qui y est installée, il utilise ce mot dans le même sens. Les tribus dans le Sud de l'Arabie sont peut-être plus nombreuses que dans le Nord, et leur culture matérielle traditionnelle est à certains égards supérieure. Les tribus peuvent être considérées comme une sorte d'aristocratie qui a droit au port d'armes, mais, même entre elles, il n'y a pas d'égalité, car il y a souvent des différences de niveau social d'une tribu à l'autre. On reconnaît la position sociale des aristocraties tribales et religieuses — je parlerai de ces dernières par la suite — à ce qu'on les considère comme assez honorables pour marier sa fille à un de leurs membres. Ce principe est consacré dans le droit islamique de *kafā'a*, mais il me semble impossible de ne pas conclure qu'il faisait partie du droit coutumier en vigueur longtemps avant l'avènement de l'Islam. Aucun membre d'une classe inférieure aux tribus n'était évidemment considéré comme un mari possible pour la fille d'un homme de tribu. Certaines tribus de l'antiquité étaient si exclusives que, selon l'écrivain du X^{e} siècle al-Hamdānī, leur descendance avait fini par s'éteindre.

L'homme de tribu se considère comme possesseur de la qualité appelée *šaraf* ou « honneur », mais l'élément le plus important de cet honneur semble être la tradition consistant à porter les armes, et à être capable de se défendre ainsi que sa famille. Le respect de leur *šaraf* impose aussi aux hommes des tribus un code compliqué de conventions et d'actions, et ce seul fait les rend à différents égards vulnérables même par ceux qui ne possèdent pas le *šaraf*. Les hommes sans *šaraf* sont appelés *nāqiṣ*, c'est-à-dire « faibles » — encore qu'il y ait beaucoup de mots pour exprimer cette idée. Le *šaraf* d'un homme de tribu est « brisé » comme ils disent, par le *'ayb*, mot que l'on ne peut traduire exactement, mais dont « disgrâce » est peut-être l'équivalent le plus proche. Un homme de tribu peut commettre un *'ayb* en agissant d'une manière dégradante pour lui-même — par exemple en tuant une femme ou une personne d'un niveau social inférieur au sien. Ou au contraire, on peut lui infliger un *'ayb* quand, par exemple, un autre homme de tribu tue ou simplement moleste un homme ou une femme sous sa protection, vole son bien, ou traverse son territoire sans son autorisation. L'honneur de l'homme de tribu est souillé, et pour effacer la souillure, le *'ayb* doit être lavé dans le sang, ou la victime doit recevoir une indemnité en espèces, à titre de dommages-intérêts.

Les cheikhs ou sultans, ou les chefs de ces tribus, sont élus par les membres de la tribu, parmi les familles au sein desquelles cette charge est héréditaire. En fait, on peut ajouter que dans toutes les classes les fonctions politiques et religieuses appartiennent d'une manière héréditaire à certaines familles, mais il y a aussi élection en ce sens que celui qui exerce cette fonction est élu parmi les membres de cette famille. Mais les cheikhs tribaux sont imbus d'un tel orgueil qu'ils trouvent impossible d'accepter l'autorité suzeraine de n'importe quel autre cheikh. Même le cheikh supérieur de grandes confédérations comme les Bakīl ou les Ḥāšid du Yémen ne dirigent pas les cheikhs des autres tribus du même groupe qu'eux; en effet, ils semblent avoir très peu d'autorité en dehors de leur propre tribu. Autant que j'aie pu le découvrir, leur rôle est de diriger la confédération tribale en temps de guerre, et de jouer le rôle d'arbitre jusqu'à un certain point, mais pour la plupart ils se rapprochent davantage de présidents de comités que de chefs d'État. La coopération permanente entre les cheikhs est donc difficile, excepté quand d'autres classes interviennent comme nous allons le voir.

Les classes sujettes à la domination tribale sont diverses, mais le pourcentage de la population tenue en sujétion par les chefs de tribus varie considérablement d'une région à une autre.

Au premier rang de l'ordre social on trouve les marchands et les artisans. En Ḥaḍramawt, ils sont connus sous le nom de *miskīn*, terme à rattacher au sens de « sédentaire » que la racine renferme plutôt qu'au sens d'« indigent » — il est curieux de trouver ce mot utilisé dans le même sens au Kurdistān. Le riche marchand inspire naturellement un certain respect parmi les tribus, mais au Yémen par exemple le barbier, connu sous le nom de *muzayyin*, est dédaigné, et le boucher tend à être méprisé. L'une des raisons pour lesquelles le président Sallāl du Yémen ne peut être reconnu par les tribus vient du fait que son père appartenait à cette classe et était, à ce qu'on dit, boucher. Il est aussi intéressant de noter que le vendeur de poireaux est méprisé, si l'on se rappelle que, selon la tradition, le Prophète détestait l'odeur du poireau et de l'oignon dans la mosquée. En Ḥaḍramawt où les lignes de démarcation sociale sont peut-être les plus compliquées et les plus primitives, on trouve une classe inférieure aux *miskīn*, les *ḍuʿafāʾ* (pl. de *ḍaʿīf*), qui m'ont été décrits comme travaillant l'argile, c'est-à-dire les maçons, les potiers et les travailleurs agricoles. Le *ḍaʿīf* est un homme « faible », non pas physiquement, mais simplement du fait qu'il ne porte pas les armes. Un robuste forgeron pourrait être un *ḍaʿīf*, par opposition avec un puissant homme de tribu (*qawī*) ou avec une personne de noble naissance appelée *šarīf*. Le mot arabe *ḍaʿīf* a été utilisé dans ce sens depuis des temps immémoriaux, et j'ai recueilli un grand nombre d'exemples classiques, du moyen âge, et même relativement modernes, qui indiquent clairement qu'il en est ainsi; on trouve même un passage dans le Coran où je crois pouvoir avancer que le mot *ḍaʿīf* possède ce sens.

Les pêcheurs et les marins des boutres arabes appartiennent aussi à ces classes assujetties, bien qu'actuellement, en certains endroits, les membres des tribus se livrent quelquefois à la pêche.

Dans les plaines de la Tihāma, au Yémen, et dans plusieurs régions des protectorats d'Aden, nous trouvons une population noire d'origine africaine qui a manifestement habité ces régions depuis une époque très reculée. Elle semble appartenir à différentes couches d'immigration. J'accepte la thèse traditionnelle selon laquelle les régions du Yémen renferment la population considérée dans l'antiquité comme étant des Abyssins, quel qu'ait pu être le sens de ce nom, et que ces gens sont les descendants des Abyssins de l'antiquité. Mais il me semble que certains de ces non-Arabes sont peut-être des aborigènes antérieurs aux Arabes. De toute façon, au Yémen et en Ḥaḍramawt, ces noirs sont pour la plupart des cultivateurs, mais à Aden, ils travaillent comme balayeurs, ce qui n'est pas loin de faire d'eux une sorte de caste d'intouchables; en raison de leur travail, on ne leur permet pas de prendre leurs repas avec les autres membres de la communauté musulmane, mais ils peuvent prier avec eux dans la mosquée. Les balayeurs sont aussi recrutés parmi les Ǧabartī qui sont des immigrants venant des côtes africaines de la mer Rouge.

Des esclaves ont été introduits dans le Sud de l'Arabie depuis des temps très reculés. Dans certaines régions de l'Arabie du Sud, ils constituaient les armées permanentes des petits sultans, mais ils étaient aussi dans certaines régions utilisés comme cultivateurs et domestiques. Bien que considérés comme *milk*, c'est-à-dire « biens meubles », les esclaves-soldats possédaient leur propre chef en Ḥaḍramawt, et les sultans traitaient avec eux par son intermédiaire. En Ḥaḍramawt autrefois, les esclaves soldats, étant indispensables aux sultans, jouissaient d'une situation plus favorable que beaucoup d'autres classes que je viens de décrire.

Les Juifs en Arabie du Sud formaient un groupe à part, en raison évidemment de leur religion différente, mais ils s'intégraient dans le contexte social comme *raʿiyya*, et semblent, à ce qu'on dit, avoir été efficacement protégés. S'ils se convertissaient à l'Islam, ils devenaient, dans la communauté arabe, membres de la classe sociale à laquelle ils appartenaient du fait de leur métier; mais les convertis depuis plusieurs générations sont appelés non par *muslim*, mais *muslimānī*. Ils ne sont pas tous partis en Israël, car il y a encore des communautés juives dans la région de Ṣaʿda, au nord du Yémen, et on m'a montré, au cours de mes récents voyages, bien des villages où ils habitaient autrefois. Dans la région tribale Wāḥidī de la fédération d'Aden, les habitants d'un village se plaignaient même que la communauté juive qui, comme ils le disaient, avait été élevée avec eux, eût été éloignée. Les Juifs étaient pour la plupart des artisans, mais dans le Ḫawlān, j'ai appris qu'ils avaient même employé des cultivateurs arabes pour travailler leurs terres en partageant les récoltes. Ce qui me paraît très intéressant, car cela pourrait expliquer qui étaient les gens connus en arabe sous le nom de *biṭāna*, ou associés des tribus juives de Médine — c'est-à-dire peut-être des cultivateurs arabes travaillant la terre des Juifs. Dans quelques endroits du Yémen, j'ai vu des graffiti en hébreu d'origine assez récente, mais le départ de la plupart des communautés a rendu difficile l'étude de leur rôle dans la société traditionnelle de l'Arabie du Sud. Les hommes adultes juifs payaient naturellement le petit impôt connu sous le nom de *ǧizya*, comme dans les autres États traditionnels islamiques.

A part les Européens, la seule communauté étrangère importante était celle des *Baniyān*, ou commerçants indiens fixés dans les villes le long des côtes et en différents endroits à l'intérieur du pays, depuis le moyen âge au moins.

* * *

Des classes sous la protection tribale, passons maintenant aux communautés ayant une position sociale supérieure aux hommes des tribus. Il serait inexact de considérer les sultans ou chefs de tribus connus sous les noms de *šayḫ*, *muqaddam*, *ʿāqil* ou *ḥāḏiq* comme supérieurs aux hommes des tribus, car ils sont issus essentiellement de la même souche, et quoiqu'il soit pratiquement impossible d'accéder d'une des classes que j'ai mentionnées à une classe supérieure, la destinée des familles appartenant à la classe dirigeante peut subir bien des variations. J'ai découvert, par exemple, qu'au Yémen les royalistes s'étaient récemment mis d'accord pour déposer le cheikh suprême de la grande confédération des Bakīl, qui avait soutenu la République, et le remplacer par un célèbre cheikh Ḫawlānī qui avait combattu sans répit la République, et avait finalement éliminé cette dernière de ses territoires. Cependant on témoigne quelquefois un certain respect aux sultans: j'ai pu voir dans la région ʿAwḏalī qu'on leur baisait les mains et les genoux, mais je ne puis me rappeler si c'était des hommes de tribu ou des *raʿiyya* qui le faisaient.

Les tribus reconnaissent même certains groupes comme leur étant supérieurs, principalement les *Mašāyiḫ*, les *Sayyid*-s et les *Šarīf*-s. On rencontre principalement les Mašāyiḫ dans les pays annexes d'Aden, mais il se peut qu'on en trouve dans les régions šāfiʿites du bas-Yémen. Faute de meilleur terme, je les décris souvent comme des « familles saintes », c'est-à-dire qu'on les distingue grâce à un certain don héréditaire propre à chaque membre de ces familles. Certaines familles Mašāyiḫ sont spécialisées dans les guérisons, d'autres dans la prospection des sources, d'autres encore viennent au secours des marins en détresse, et ainsi de suite. Les Mašāyiḫ sont presque toujours les descendants d'un saint enterré dans un mausolée à coupole, ou *qubba*, qui est entretenu par une branche de la famille. Les Mašāyiḫ semblent représenter l'ancien système qui existait, tout au moins en Arabie du Sud, et qui consistait en un sacerdoce héréditaire dont les membres étaient en même temps dépositaires du droit coutumier. Quelques familles Mašāyiḫ telles que les Bā ʿAbbād, associés au mausolée du prophète Hūd en Ḥaḍramawt, qui est pré-islamique et qui existe encore, peuvent fort bien remonter à la période pré-islamique, mais il y en a d'autres d'une origine plus récente. Il n'y a aucun doute pour moi que le Prophète Muḥammad lui-même appartenait à une de ces familles, car le généalogiste Ibn Ḥazm décrit son ancêtre Hāšim comme le père de cette branche des Quṣayy qui possédait « la maison » (*al-bayt*), ce qui est synonyme d'*al-šaraf*, ou l'honneur. Muḥammad appartenait donc à la « famille sainte » des Qurayš de la Mekke.

Les Sayyid-s et les Šarīf-s sont les descendants de Muḥammad par ses deux petits-fils Ḥasan et Ḥusayn, et forment l'aristocratie religieuse de l'Islam dans presque tous les pays musulmans, excepté dans quelques pays où des sectes comme les Ibāḍites sont au pouvoir. Mais je dois ajouter ici que tandis que les Šīʿites soulignent plus tard la parenté de ʿAlī avec le Prophète par l'intermédiaire de Fāṭima, fille de Muḥammad, et qu'ils revendiquent cette parenté comme la principale raison pour lui succéder à la tête de la communauté musulmane, son titre le plus important aux yeux de l'adversaire de ʿAlī, Muʿāwiya, est le fait qu'il est le cousin du Prophète. Au Yémen, les Sayyid-s formaient la plus grande partie de l'élite intellectuelle et la majorité de la classe dirigeante officielle, et continuent de l'être même dans la moitié républicaine du pays. En Ḥaḍramawt aussi, les Sayyid-s ont beaucoup d'influence, bien que dans les régions tribales et dans la Fédération d'Aden ils soient peu nombreux. Au Yémen, les grandes familles Sayyid appartiennent à l'école šīʿite modérée des Zaydites, et comptent environ deux à trois cent mille membres, alors qu'au Ḥaḍramawt ce sont des Šāfiʿites orthodoxes. En réalité, cette différence d'obédience n'a aucune influence sur leur prestige dans le Sud de l'Arabie en tant qu'aristocratie religieuse de type théocratique, encore qu'en Ḥaḍramawt ils n'aient jamais joui du pouvoir temporel dont les Sayyid-s zaydites disposent au Yémen encore aujourd'hui.

Il est intéressant de noter qu'alors que les Sayyid-s zaydites portent les armes, et que leur *imām* doit toujours avoir participé à la guerre sainte, en application du principe zaydite qui « recommande ce qui est bien et défend ce qui est mal », les Sayyid-s du Ḥaḍramawt ont abandonné le port des armes et comptent sur leur prestige spirituel pour conserver leur place dans la société, bien que quelques tribus de Sayyid-s portent encore les armes comme elles le faisaient sans doute à l'époque de leur arrivée dans le pays, il y a environ mille ans. Quelques Mašāyiḫ ont aussi renoncé au port d'armes, et il se peut que dans les deux cas leur mobile soit un mélange d'idées ṣūfies et de pression sociale. En raison de leur prétention à être supérieurs, et du fait qu'ils revendiquent un don religieux grâce à leur ancêtre, les Sayyid-s du Ḥaḍramawt se sont, en de nombreux endroits, arrogé les fonctions des Mašāyiḫ et souvent, mais pas toujours, une rivalité acerbe règne entre les deux sortes de familles saintes.

Les Sayyid-s et les Mašāyiḫ sont tous deux traités avec une certaine vénération par les tribus. On leur baise les mains et les genoux et on leur accorde naturellement la place d'honneur dans les réceptions. Cependant, c'est là pour un homme de tribu un mélange d'amour et de haine, car on n'aime pas être en leur pouvoir.

Un proverbe dit: « Un baiser sur la main signifie de la haine ». Dans la classe des Sayyid-s et des Šarīf-s, la règle selon laquelle la fille ne peut épouser un homme d'une classe sociale inférieure est observée d'une manière très stricte; c'est même devenu un problème juridique dans les livres des Šāfi‘ites de savoir, au cas où aucun homme du même rang ne se présente, si on peut permettre à une Šarīfa d'épouser quelqu'un qui n'est pas son égal, ou si elle doit rester fille.

Tels sont donc les éléments qui forment la structure de la société de l'Arabie du Sud. Passons à la description du fonctionnement de cette société.

* * *

Il est essentiel en premier lieu de reconnaître que, quelle qu'ait été la forme de gouvernement en Arabie du Sud, les véritables détenteurs du pouvoir sont les grandes tribus qui portent les armes, virtuellement inattaquables en raison de leurs repaires dans les montagnes, et qui possèdent aussi l'autorité dans les villes et les plaines agricoles, ou encore sur les plateaux. Des conquérants tels que les Ayyūbides, les Mamlūk-s, les Turcs Ottomans et aujourd'hui les Égyptiens ont pu s'emparer et occuper pendant un certain temps les plaines, mais leurs efforts pour conquérir les régions montagneuses ont toujours échoué, et les Égyptiens, en abandonnant le Nord du Yémen, n'ont fait que suivre l'exemple classique des autres conquérants. Aussi les tribus ont-elles continué à être les suzerains des cultivateurs, de la population noire de la Tihāma et des communautés de pêcheurs des côtes, soit de droit, soit en tant que troupes tribales des souverains dirigeants. Aden par exemple semble à un certain moment avoir été dirigée par les tribus guerrières que nous appelons maintenant les ‘Awlaqī, et à d'autres par les Yāfi‘, qui autrefois exportaient leurs guerriers en Inde et en Afrique Orientale. Cette tribu de Yāfi‘ remonte à l'époque préislamique. La prise d'Aden par les Anglais en 1839 libéra le port de la domination tribale qui aurait pu nuire à sa prospérité.

L'homme des tribus a peu de respect pour l'habitant des villes qu'il appelle avec mépris un *sūqī* — ce qui peut se traduire librement par « rat de marché ». Il déteste le langage grossier et souvent obscène des marchés, car l'homme des tribus est très pudique dans son langage. Quand il est assez puissant pour le faire, il tire le maximum du citadin, du paysan et du pêcheur. Avant la pénétration des Anglais, les tribus du Ḥaḍramawt levaient un grand nombre d'impôts différents: il y avait l'impôt pour la protection des palmiers, en théorie 5% mais en fait beaucoup plus; il y avait les impôts sur les prises des pêcheurs, les cadeaux imposés aux classes plus riches à différentes époques de l'année, et ainsi de suite. Les tribus de toute l'Arabie du Sud faisaient payer un droit d'escorte appelé *siyāra*, qui est l'ancienne *ḫafāra* arabe; ils percevaient aussi un impôt pour protéger les marchés ou pour la permission d'occuper une place dans un marché. Ces impôts étaient quelquefois perçus par les hommes des tribus eux-mêmes, quelquefois par leurs chefs ou par leurs sultans. Il est évident que les ports d'Aden, Šiḥr et Ẓufār étaient pour eux une source de revenus, car par leur intermédiaire ils pouvaient lever un impôt sur le commerce avec l'Inde. Quand un puissant gouvernement centralisé s'emparait de ces ports ou des villes de l'intérieur, il touchait à son tour ces droits et redevances, mais dans le pays, même sous un gouvernement centralisé imposé aux tribus, elles continuaient quand même à percevoir de nombreux impôts différents qui leur revenaient selon le droit coutumier quand elles ne dépendaient d'aucun gouvernement.

D'autre part, les tribus reconnaissaient en revanche certaines obligations à l'égard des communautés qui leur étaient assujetties, notamment l'obligation de les protéger des autres tribus, comme je viens de le dire. Le rejet de cette obligation était non seulement préjudiciable à l'honneur de l'homme des tribus, mais encore risquait de porter atteinte à sa source de revenus, car si sa protection était violée impunément, d'autres tribus s'arrogeaient le droit de l'attaquer et de tirer avantage de lui. Aussi, à la moindre violation, même accidentelle, de ses droits, l'homme des tribus est-il prêt à recourir immédiatement aux armes. Cette situation mènerait rapidement à l'anarchie si elle n'était pas contrôlée, et nous devons avouer qu'il y a très souvent des périodes d'anarchie tribale. Mais en plusieurs millénaires de système tribal, des institutions se sont dégagées pour régulariser et freiner même les hommes des tribus dont les chefs ne reconnaissent aucune autorité extérieure. Avoir recours à un tiers pour arbitrer les transactions, même les moins importantes, me semble presque une caractéristique de cette société; ainsi les tribus ont-elles recours d'un côté à l'aristocratie religieuse, ou de l'autre au groupe non-porteur d'armes qui leur est inférieur. Pour communiquer les uns avec les autres, ils se serviront du *dallāl*, ou courtier, qui les reçoit quand ils viennent en ville et vend ou achète pour eux moyennant un pourcentage. Il connaît leurs habitudes et leurs lois, et jouera au besoin le rôle d'arbitre. Je parlerai plus bas du rôle de l'aristocratie religieuse par rapport aux tribus, et je me propose de l'étudier en détail, mais je voudrais tout d'abord dire quelque chose des *raʿiyya*, ou classes assujetties.

En Ḥaḍramawt, et, je pense, à Aden jusqu'à l'arrivée des Anglais, les plus grandes villes étaient divisées en un certain nombre de quartiers qui s'étaient développés d'une manière systématique, chacun jouissant de sa propre organisation, pour diriger ses affaires, et autant que possible protéger ses intérêts contres les empiètements d'autres groupes sociaux. Malheureusement, je n'ai pas de renseignements sur les grandes villes du Yémen. A Tarīm, en Ḥaḍramawt, où l'organisation de quartier apparaît sous la forme la plus compliquée, les quartiers sont dirigés par des chefs (*al-Abu*) sortis de la classe des *miskīn*, c'est-à-dire des artisans, des courtiers, des commerçants, et des *ḍaʿīf*-s, ou travailleurs de l'argile, mais ces derniers ont moins d'influence sur les affaires. Ils sont responsables de toute une série de services au profit de la communauté, du secours en cas d'incendie et d'accident, et étaient même utilisés comme personnel auxiliaire aux mariages et aux enterrements. Ils jouissent de certains privilèges reconnus par les autres groupes sociaux de la ville, Sayyid-s, hommes des tribus et autres. De plus, les organisations artisanales que je n'irai pas jusqu'à appeler corporations pouvaient faire respecter certains règlements qu'ils avaient approuvés. Par exemple, on ne pouvait renvoyer un charpentier de son quartier et en embaucher un autre, ou employer un charpentier d'un autre quartier. Plusieurs organisations artisanales ont aussi leurs salaires fixes, et certaines professions ont des pratiques restrictives comme les syndicats modernes. Les quartiers sont célèbres pour leurs querelles, tout particulièrement en ce qui concerne les limites de chaque quartier, et de même que les tribus, ils doivent généralement avoir recours à un tiers pour régler leurs différends; l'arbitre sera souvent un Sayyid. Bien que la classe des marchands dans les villes, qui comprend souvent les marchands Sayyid-s, fût exploitée au maximum par les sultans, leurs exactions étaient souvent freinées de peur que les marchands ne trouvassent leur situation trop difficile et n'allassent s'installer ailleurs, comme menaçait de le faire il y a plus d'un siècle un riche marchand de la famille sayyid des Āl Ibn Sahl. La fortune des Āl Ibn Sahl venait du commerce avec Singapour. La classe des travailleurs agricoles est théoriquement libre, mais bien souvent le cultivateur est lié à un homme riche par un contrat qui assure le partage des récoltes avec ce dernier, et il devient pratiquement un serf ; la seule manière d'échapper à ses dettes sera de s'enfuir. Même les communautés juives semblent avoir disposé de certains moyens pour se défendre contre les abus. Au Yémen, ils pouvaient avoir recours à l'imām, qui aurait sans doute réglé leurs problèmes.

* * *

Toutes ces classes, groupes et communautés étaient et sont toujours principalement gouvernés par leur propre droit coutumier — c'est-à-dire indépendamment de la *šarīʿa*. La *šarīʿa* est évidemment de toute façon le droit des descendants du Prophète et ils essaient de l'imposer partout, bien qu'il soit loin d'être accepté sans difficulté par les tribus et les autres groupes, dont les lois sont quelquefois en contradiction avec la *šarīʿa*. Le droit coutumier en ce qui concerne le comportement sexuel des Ṣubyān noirs de la côte Sud, par exemple, donne une latitude que la *šarīʿa* ne permettrait jamais. Au Yémen, il y a des régions où, en dépit de l'insistance des imāms zaydites à appliquer à la lettre la *šarīʿa*, les tribus continuent encore de nos jours à appliquer leur propre droit coutumier. Le droit des pêcheurs est naturellement extrêmement spécialisé, et admis exclusivement par les chefs pêcheurs qui appliquent les principes de ce droit non-écrit. Les lois relatives à l'irrigation et aux affaires agricoles qui concernent directement la majorité des habitants de l'Arabie du Sud comportent bien des aspects techniques, mais on trouve des experts locaux dans la communauté même. En principe donc, ces groupes règlent leurs litiges entre eux, mais quand cela leur est impossible, ils ont souvent recours à l'intervention de tiers, bien que cela soit, je suppose, plus courant dans le cas de litiges non-techniques. A l'époque actuelle même, quand un État centralisé est la forme de gouvernement d'un territoire, les fonctionnaires utiliseront les arbitres traditionnels pour régler certains litiges.

Les arbitres traditionnels sont les sultans ou les chefs, les Sayyid-s ou les Šarīf-s, et les Mašāyiḫ. Ces deux types d'aristocratie religieuse sont elles-mêmes organisées en familles, et même en tribus, et elles règlent leur propres litiges entre elles. A une certaine époque, il y avait en Ḥaḍramawt un chef (*naqīb*) des Sayyid-s ; la charge était héréditaire dans la famille ʿAydarūs, qui jouait probablement le rôle d'arbitre entre les familles Sayyid.

L'Arabie du Sud semble passer par des périodes de gouvernement centralisé et par des retours à l'anarchie tribale, quand chaque confédération tribale agit indépendamment et est normalement en guerre avec son voisin, ou en trêve provisoire. La centralisation me paraît être de deux sortes: la centralisation séculière et la centralisation théocratique. La centralisation séculière, quand elle n'est pas imposée par une puissance étrangère, revient aux groupes tribaux dont le chef est parvenu à une plus grande puissance que les autres, ce qui est extrêmement difficile. Du point de vue historique, cela peut dépendre d'une puissance militaire supérieure, grâce à des armes nouvelles, d'une meilleure organisation, ou d'un soutien extérieur. En raison de mes recherches, je suis persuadé que l'état théocratique est la forme de centralisation qui convient le mieux à l'Arabie du Sud, mais je ne prétends pas que ce soit la formule inévitable de l'avenir. Les conditions sont en train d'évoluer, mais il semble que c'est la forme de gouvernement centralisé logique, tout au moins pour quelques-uns des territoires du sud.

J'ai affirmé que les cheikhs tribaux qui n'acceptent aucun contrôle de la part de leurs pairs étaient les véritables détenteurs du pouvoir politique. La solution à cette impasse fut élaborée avant même l'avènement de l'Islam par la création d'une organisation centrée sur l'enclave sacrée, le *ḥaram*, dirigée par une aristocratie religieuse héréditaire, respectée et protégée par les tribus. Comme la famille sainte à la tête de l'enclave sacrée détient une autorité divine ou surnaturelle, les tribus peuvent accepter ses décisions dans certaines choses sans pour autant s'exposer à perdre leur honneur. J'ai déjà développé cette thèse dans une contribution aux *Mélanges Ṭaha Ḥusayn*, mais je la résumerai brièvement. L'enclave sacrée est un fragment de territoire gouverné par Dieu, par l'intermédiaire de la famille sainte qui assume l'entretien du temple, de la mosquée ou du mausolée qu'elle contient toujours. Les tribus des environs liées par un traité la protègent, la conservent, et contribuent aux frais d'entretien. Le seigneur de l'enclave, un Sayyid ou un cheikh, joue le rôle d'arbitre dans les querelles perpétuelles de ces tribus. Si le seigneur de l'enclave sacrée est un homme à forte personnalité, il peut devenir très puissant en manœuvrant les tribus, art qu'il aura appris en assistant aux assemblées. Si la famille sainte s'agrandit, les branches cadettes émigrent vers d'autres centres et souvent créent de nouvelles enclaves sacrées. Le droit et la religion sont naturellement le métier habituel de ces familles saintes. J'ai pu dresser ce tableau d'après les renseignements que j'ai pu recueillir dans l'Arabie du Sud moderne, mais si l'on étudie les débuts de l'Islam, il devient évident que l'avènement de Muḥammad suit ce modèle politique. Je ne tiens naturellement pas compte ici de ses dons prophétiques.

Dans l'ouvrage intitulé *Dalā'il al-nubuwwa*, on peut trouver un grand nombre de détails circonstanciels qui ne figurent pas dans les biographies classiques, sur la manière dont Muḥammad alla de tribu en tribu, sollicitant leur protection. Les détails fragmentaires des documents conservés dans sa biographie montrent qu'à Médine la protection fut accordée à Muḥammad. De nos jours, au Yémen, le fait pour un Sayyid de recevoir la protection d'une tribu apporte à cette dernière la *baraka* ou bénédiction, et est connu sous le nom de *hiǧra*; d'autre part, une *hiǧra* semble aussi désigner une centre commun et sûr, où les différentes tribus d'une confédération peuvent se rencontrer. Il se peut que nous soyons amenés à modifier la traduction classique de *hiǧra*, car le mot pourrait bien ne pas désigner la « fuite » du Prophète à Médine, ce qui est l'interprétation habituellement donnée. La dynastie zaydite du Yémen remonte au premier ancêtre qui se réfugia à Ṣa'da, dans le Nord, et joua le rôle d'arbitre dans les querelles tribales.

* * *

Le régime théocratique comporte certaines faiblesses, car le souverain, ou imām, est tributaire du bon vouloir de ses tribus à combattre pour lui. Il doit pouvoir les manœuvrer de manière à ce qu'elles ne puissent pas se liguer contre lui et qu'elles s'engagent à combattre ses ennemis. Un imām à forte personnalité et ayant un certain génie politique, comme le défunt imām Aḥmad, peut réussir à persuader les tribus de prendre les armes pour lui, comme il le fit en 1948, même sans leur verser de solde. De 1918 à 1962, le Yémen a eu beaucoup de chance avec ses imāms, tout au moins à un certain point de vue si ce n'est à d'autres, car ils ont été capables de manœuvrer les tribus de manière à unifier le pays et à instaurer la paix; mais les actions qu'ils ont crues nécessaires et auxquelles ils ont eu recours pour maintenir le pouvoir centralisé, en diminuant la puissance des importants cheikhs tribaux et de leurs rivaux possibles des familles de Sayyid-s, ont suscité beaucoup d'opposition de la part de ces classes.

Je pense que 'Alī b. Abī Ṭālib doit avoir été accepté au Yémen de cette manière par les Hamdān — tribu qui a soutenu ses descendants au cours de la guerre actuelle — car il serait absurde de penser qu'il a conquis le Yémen par la force. En tant que membre de la famille sainte de la Mekke, il pouvait être accepté comme arbitre par les tribus du Yémen, dont beaucoup combattirent pour lui à Ṣiffīn. Il est remarquable cependant que lorsqu'un groupe d'hommes de tribus en colère venu d'Égypte assassina ʿUṯmān à Médine, ni lui ni ʿAlī ne disposaient de troupes. Il me semble que les débuts de l'Islam doivent en grande partie être considérés comme l'exercice de manœuvres sur les tribus au profit d'une famille sainte, à laquelle les Umayyades appartenaient aussi, à savoir la famille des ʿAbd Manāf.

Pour en revenir cependant à la société de l'Arabie du Sud, je crois pouvoir y détecter une sorte d'équilibre naturel qui lui est propre, et ces mêmes tribus qui opprimeraient les autres classes de la société ne peuvent dépasser certaines limites. Quand un paysan ou un travailleur est injustement traité, il a recours aux Sayyid-s qui intercèderont pour lui « de par le droit de mon ancêtre », dit-on c'est-à-dire du Prophète. Un homme ou une tribu peut le cas échéant s'adresser à une autre, et sacrifier un animal à sa porte, sacrifice qui porte le nom de *ʿaqīra*, pour le prier de l'aider à obtenir réparation pour le dommage subi. Un cas de *ʿaqīra* intéressant est la prière récemment faite par le président Sallāl, ou Ruʿaynī — j'ai oublié lequel des deux —, lequel envoya cette offrande à certaines grandes tribus zaydites qui avaient soutenu la République, pour demander leur aide contre les forces de l'imām. Mais ces tribus ayant perdu beaucoup d'hommes réunirent le montant du prix des animaux et le remboursèrent, refusant de continuer à combattre.

L'influence des familles saintes ou seigneurs des enclaves diminue également s'ils se contentent simplement de « manger » les revenus du mausolée, ou s'ils ne mènent pas une vie exemplaire.

* * *

Ceci termine ce que j'ai à dire sur la société de l'Arabie du Sud. Pour peu l'on connaisse des pays comme le Maroc, on reconnaîtra, j'en suis sûr, bien des points communs avec l'Arabie du Sud. Il en est de même, en vérité, pour beaucoup d'autres pays islamiques. Il serait intéressant de faire une étude détaillée des rapports entre ces différentes sociétés.